

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 mars 2016 et celui du 13 avril 2016.

Présentation du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)

I . Finances locales

1. Décisions modificatives

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget afin de tenir compte notamment des éléments suivants :

Art	Libellé	Dépense
168758 (16)	Autres groupement	+ 2 016.41
2158 (21) op 323	Autres installation, matériel et outillage technique	+ 1 000.00
2184 (21) op 336	Mobilier	+ 650.00
020 (020)	Dépenses imprévues	- 3 666.41
		0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la décision modificative n° 1 au budget 2016

Vote : Pour : 9 - Contre : 1 - Abstentions : 4

Délibération 2016-20

2. Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Afin de pouvoir gérer au mieux les trois cimetières, il est proposé de faire l'acquisition d'un nouveau logiciel. Plusieurs devis ont été demandés.

Après études des trois offres, celle de Berger Levraut ne permet pas d'avoir un plan mis à jour à moins de faire intervenir un géomètre (estimation de plus de 1 000 € par cimetière selon le commercial de chez Berger Levraut) – logiciel moins pratique.

L'offre de Sedi Equipement clé en main représente un budget trop conséquent d'une part et le fait que les données soient enregistrées par une tierce personne ne permet pas un échange sur ces données et une connaissance en interne des informations. L'offre sans reprise des données est plus adaptée.

L'offre de O'Multimédia semble plus correspondre à nos attentes. On a à peu près la même prestation que celle proposée par Sedi Equipement mais pour un budget moindre.

Les élus émettent un avis favorable pour l'achat du logiciel proposé par O'Multimédia.

3. Mobilier de la salle annexe

Reporté prochain conseil

4. Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les communes dont la population est comprise entre 501 et 5 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement de sécurité de l'espace public à Chambon-Bourg dans le cadre d'une politique de prévention de la vitesse : Installations de coussins Berlinois afin de réduire la vitesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité pour un montant prévisionnel de 3821.14 € T.T.C.

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

MAIRIE
17290 CHAMBON

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2016-21

II . Environnement

5. *Propositions du CRER*

Les membres du conseil ne sont pas convaincus par la rentabilité.

6. *Présentation du plan d'entretien des villages*

Sur le domaine public, la plupart des hameaux sont en désherbage phytosanitaire. Seul Chambon Gare est à 90% en désherbage manuel.

7. *Projet d'embellissement des entrées de bourgs*

A Chambon gare un massif jaune et blanc et un massif rose et bleu seront réalisés par les enfants pendant les TAP. Les panneaux d'entrée de bourg seront fleuris en pied de mur. Les panneaux abimés seront remplacés par des neufs.

Les buses vont être repeintes, bicolore avec le bas gris.

Eglise : prévoir de changer la porte. Il est prévu de faire faire des devis.

Parking nord : proposition de mise en place de traverses paysagères, semis d'un gazon et plantation de 2 arbres. (Voir devis SL Paysage de 1 302.80 €)

Chambon bourg : enlèvement de 2 panneaux de publicité.

Entrée du mur du cimetière : prévoir un nettoyage pour voir les pierres apparentes.

III . Personnel

8. *Tableau des effectifs : modification du temps de travail*

Monsieur le Maire expose qu'il serait bien de modifier le temps de travail de Valérie DEMOUTIEZ en le passant de 17.5/35^{ème} à 21/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Le conseil municipal est informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2016-22

IV . Domaine et patrimoine

9. *SNCF Réseau : Promesse de vente pour l'acquisition d'une partie de la parcelle Y 176.*

Monsieur Le Maire expose que suite à la régénération de la ligne ferroviaire entre Niort et La Rochelle, SNCF Réseau a besoin d'acquérir une partie de la parcelle Y 126 appartenant à la commune.

SNCF réseau souhaite acquérir 84 m² de cette parcelle de 1780 m² située Au fief du Grand Moulin.

Proposer de leur louer ou échanger contre les deux terrains. Le conseil municipal décide de ne pas délibérer sur ce point.

V . Questions diverses

Bibliothèque : mobilier pour extérieur 2 tables et 4 chaises

Illumination : guirlandes SDF pourquoi acheter une nouvelle ?

Prochain conseil : 18/05/2016